

Charte éthique du Service Autonomie à Domicile

Chez « Soleil pour Tous », notre engagement profond est d'accompagner chaque individu avec la plus grande attention, en garantissant un respect inconditionnel de sa dignité, de ses droits fondamentaux et de son autonomie précieuse. Cette charte n'est pas qu'un document, elle incarne les fondements de notre action quotidienne, définissant nos valeurs cardinales et les engagements concrets que nous prenons. Notre mission est de garantir un service d'une qualité irréprochable, caractérisé par une transparence totale et une bienveillance constante, afin de bâtir une relation de confiance durable avec chaque personne et sa famille.

Dignité

Nous nous engageons à un respect absolu de chaque personne, reconnaissant sa valeur intrinsèque et son histoire de vie unique. Cela se traduit par une écoute attentive, une personnalisation des soins et de l'aide, le respect de l'intimité, et la promotion des choix individuels. Nous veillons à ce que chaque bénéficiaire conserve sa place active dans la société, en favorisant son expression et en respectant ses préférences culturelles et spirituelles.

Protection

La sécurité physique et morale de nos bénéficiaires est notre priorité absolue. Nous garantissons un environnement sûr et bienveillant grâce à des protocoles stricts, un personnel qualifié et formé à la prévention de la maltraitance sous toutes ses formes. La confidentialité des informations personnelles est scrupuleusement respectée. Nous œuvrons pour le bien-être émotionnel, assurant un soutien constant et une vigilance face à tout signe de détresse ou de vulnérabilité.

Partenariat

Nous croyons fermement en la collaboration active avec les bénéficiaires et leurs familles. Chaque plan d'accompagnement est élaboré conjointement, en tenant compte des besoins, des attentes et des souhaits de chacun. Nous encourageons une communication ouverte et transparente, et considérons les familles comme des acteurs essentiels de l'accompagnement. Des mécanismes de feedback réguliers sont mis en place pour garantir une amélioration continue basée sur la confiance mutuelle.

Excellence

Notre engagement envers l'excellence se manifeste par un professionnalisme rigoureux et une quête de qualité continue dans toutes nos interventions. Nos équipes sont sélectionnées avec soin, bénéficient de formations régulières et adhèrent à un code de conduite éthique strict. Nous appliquons les meilleures pratiques du secteur, évaluons régulièrement nos services et nous engageons dans un processus d'amélioration constante pour offrir un accompagnement toujours plus adapté et performant.

Droits et libertés des personnes accompagnées

Respect de la dignité et de la vie privée

Nous assurons un respect absolu de la dignité de chaque personne, sans discrimination (origine, âge, handicap, orientation, convictions). La vie privée et l'intimité des espaces de vie sont garanties, ainsi que le secret professionnel. Nos intervenants agissent avec discréction et considération pour l'intégrité de la personne.

01

Information complète et accessible

Toute personne accompagnée, ou son représentant, a le droit de recevoir des informations complètes, compréhensibles et adaptées sur les services, les modalités d'intervention, les droits, les tarifs et les recours possibles.

02

Consentement éclairé et révocable

Aucune intervention ne peut être effectuée sans le consentement libre, éclairé et préalable de la personne. Ce consentement est révocable à tout moment, sans affecter la qualité de l'accompagnement.

03

Désignation d'une personne de confiance

Chaque bénéficiaire peut désigner une personne de confiance majeure pour l'accompagner dans ses démarches et l'aider à prendre des décisions, ou être consultée si son état de santé le nécessite. Cette désignation est volontaire et révisable.

04

Protection proactive contre la maltraitance

Nous nous engageons fermement à prévenir, détecter et signaler toute forme de maltraitance. Tous nos professionnels sont formés à cet effet et ont l'obligation de signaler toute suspicion. La sécurité et l'intégrité sont notre priorité absolue.

Libre choix et participation active

Le bénéficiaire est au centre de son projet d'accompagnement. Il participe activement à son élaboration, son ajustement et prend les décisions concernant les prestations. Ce droit inclut la liberté de choisir ou de refuser un service, après avoir été pleinement informé des conséquences. Nous soutenons l'exercice de cette liberté.

05

Maintien de l'autonomie et de la socialisation

Nous œuvrons pour préserver et stimuler l'autonomie, en favorisant le maintien des habitudes de vie, des centres d'intérêt et du lien social. Nous encourageons l'implication des proches et des réseaux amicaux, dans le respect des souhaits, pour lutter contre l'isolement.



Nos engagements et votre participation

Professionnalisme

Intervenants qualifiés, formés en continu et encadrés. Code de conduite basé sur l'écoute, la bienveillance et la discréetion.

Transparence totale

Horaires, modalités et tarifs indexés sur le taux national publiés et accessibles en ligne. Mises à jour régulières.

Coordination des soins

Mise en relation avec professionnels de santé. Partenariats formalisés pour une prise en charge cohérente.

Vos devoirs : Respect des intervenants et du planning, utilisation appropriée des services, coopération active et signalement des difficultés pour améliorer notre accompagnement.

1

Diffusion

Charte remise à tous, versions accessibles disponibles

2

Évaluation

Retours réguliers et contrôles qualité annuels

3

Amélioration

Révisions selon évolutions légales et besoins